



LaSPAV, ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MARS 2022¹

Notre rapport 2022 comprend 2 parties : le rapport d'activités des 14 derniers mois et le rapport financier, à voter par l'AG.

RAPPORT MORAL : BILAN D'ACTIVITES DES 14 DERNIERS MOIS

L'introduction de notre AG de décembre 2019 se terminait ainsi : " fait le plus important, la Seine s'invite désormais de plus en plus dans le débat public métropolitain et régional. C'est une nouvelle donne qui demande une réflexion partagée renouvelée". Avec La consolidation de l'axe Seine, l'implication de l'Etat et des régions Ile-de-France et Normandie et la perspective des JO de 2024, la Seine est désormais dans le débat national.

A / "LANCEUR D'ALERTE", LASPAV EST PRESENTE DANS PLUSIEURS MOBILISATIONS CONCERNANT LA SEINE.

A.1 RETOUR AUX ORIGINES

Rappelons-le, la création de l'association s'est faite en réaction à des projets parisiens initiés en 2017-2018 dans la foulée des "Réinventer la Seine et Reinventing city ", projets abandonnés par la ville de Paris, en grande partie grâce à nos alertes et aux mobilisations qui les ont suivies. Devant la fronde (le Monde 16/2/2019), la Ville a été obligée de mettre en place fin 2018 un 'Atelier Seine' auquel nous avons participé de même qu'au Livre Blanc qui a conclu ses travaux début 2020. Nous le disions à l'époque : "ces projets avaient tous le défaut d'être pensés au coup par coup, pour monter des opérations de valorisation foncière et immobilières ponctuelles, sans aucune vision d'ensemble sur la relation du fleuve et de ses affluents aux territoires qu'ils traversent, ne serait-ce qu'à une échelle intercommunale, alors que l'aménagement du fleuve est un sujet d'intérêt métropolitain, régional, voire national (les 4 grands fleuves et leur bassin), sujet accentué par le contexte du réchauffement climatique et des stratégies de transition qu'il impose".

¹ La dernière AG de la SPAV s'est tenue le 9 décembre 2020 ; le présent rapport concerne l'activité de l'association du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} mars 2022.

Les états des lieux dressés par les différentes agences de l'eau établissaient déjà clairement la dégradation de l'écosystème fluvial liée au développement non maîtrisé de l'urbanisation sur les rives.

A.2 IMPORTANCE DE PLUSIEURS COMBATS EMBLEMATIQUES PORTES PAR DES MOBILISATIONS INTER-ASSOCIATIVES, DANS PARIS, SUR SEINE AMONT ET SUR SEINE AVAL.

Dans la foulée des combats parisiens, dès le printemps 2020 La SPAV s'est mobilisée sur d'autres sujets emblématiques en aval et en amont de Paris. Cet engagement s'est consolidé en 2021. Il nous a permis de rencontrer d'autres associations agissant localement dans la même direction que les idées que nous défendons et d'échanger plus largement sur la place de la Seine dans la perspective de la Métropole du Grand Paris.

a.2.1 - Seine aval - de l'île Seguin à l'île des Impressionnistes : les enjeux des berges et des îles de la Seine dans le 92, 93, 78 et 95.

Depuis l'été 2020, LaSPAV est présente aux côtés d'autres associations sur plusieurs combats locaux dont certains sont documentés sur notre site et dans les deux dernières newsletters : l'Île Eloïse à Argenteuil avec le combat du comité Jean Vilar (cf. NL5), l'île des impressionnistes à Chatou (Cf. NL4), rives de Seine à Rueil-Malmaison, requalification routière des voies départementales en bord de Seine dans le 92 et le 78.

Le combat mené sur l'île Seguin (cf. dossier de la NL4, téléchargeable sur notre site), véritable saga de l'histoire urbaine du 92 depuis 2005, occupe une place singulière du fait de la dynamique inter associative qu'il a suscité localement, dynamique relayée par plusieurs formations politiques au moment des récentes élections régionales.

En août 2020, la SPAV a déposé des avis très argumentés sur deux enquêtes publiques (Loi sur l'eau de la ZAC Rives-de-Seine à Boulogne et partie centrale de l'île Seguin où un projet de 130 000m² de bureaux était déposé par DBS). Elle s'est mobilisée dès le mois de septembre pour la constitution d'un front associatif le plus large possible débouchant le 17 octobre sur "La Déclaration de l'île Seguin" signée par 27 associations et fédérations locales, régionales et nationales. Une coordination des associations s'est constituée et s'est dotée d'un site très documenté et militant². Elle travaille depuis sur les trois fronts juridique, médiatique et politique car l'avenir de l'île Seguin est un sujet emblématique, particulièrement démonstratif des thèmes sur lesquels LaSPAV s'est constituée – environnement, paysage, usages, démocratie – et pose par ricochet le sujet des îles de la Seine et de la Marne, en aval et en amont de Paris. Trois associations, dont LaSPAV, ont déposé un recours conjoint contre les deux permis de construire accordés à DBS par la mairie³, d'abord gracieux (janvier 2021) puis, faute de réponse, contentieux (avril 2021). Un autre recours a été déposé

² Cf. <http://www.la-declaration-ile-seguin.fr>

³ Cf. site supra : Environnement 92, Nous sommes Boulogne et La Seine n'est pas à vendre.

par cinq associations⁴ contre l'autorisation environnementale accordée par la préfecture. Les dons de nombreux adhérents des associations ont permis de financer partiellement ces recours et nous les en remercions vivement.

Côté Mairie de Boulogne-Billancourt, un changement de pied a eu lieu en avril 2021 lorsqu'elle abandonne DBS et signe un nouvel engagement avec Bouygues. Ce dernier propose le projet dit Vivaldi (110 000 m² de bureaux encore !) réduisant un peu les m² et la hauteur tout en restant sur un projet de même nature : forte densité bâtie (entre 8 et 10 étages) et petit jardin (1,5ha). L'objectif prioritaire de la mairie étant toujours le bouclage financier de la ZAC Seguin-Rives de Seine, sans autre considération, il n'y avait aucune chance que cela change. S'ensuit une nouvelle mobilisation associative en cours dans un contexte de probable délivrance d'un nouveau PC en mars ou avril 2022. Avec les autres associations, nous serons conduits à faire à nouveau appel aux dons.

Dans le contexte des élections régionales, en dépit des difficultés de mobiliser en période de crise sanitaire, la SPAV a largement contribué à organiser le 12 juin 2021 une journée d'actions et de débats multi-sites sur la Seine dans le 92 et le 78, avec de nombreux participants des diverses associations. Cette initiative populaire, très réussie, pourrait être rééditée et élargie en 2022.

A.2.2 - Seine amont : du périphérique à la confluence Seine/Marne

« Quel développement de la vallée de la Seine amont entre Paris et la Confluence ? Comment prendre en compte ce grand paysage ? Doit-on des deux côtés de la Seine, à Paris-Bercy, Charenton (une tour de 200 m en projet par Bouygues Immo près de l'échangeur de la porte de Bercy), Paris-Bruneseau et Ivry, continuer un urbanisme localiste, chacun tablant sur des valeurs d'emplacement, ses propres ressources et les appétits de fonds de pension internationaux qui rêvent d'un nouvel eldorado urbain magnifié par Ides images de synthèse aguichantes pour les amateurs de m² ? » (Extrait de la NL3, juill. 2020)

L'impasse parisienne des projets Bruneseau sur Seine et Bercy-Charenton.

Nous écrivions il y a plus de deux ans : « Est-on sûr aujourd'hui, dans le contexte d'une triple crise sanitaire, climatique, sociale, que l'urgence soit, par exemple, de construire une mini défense sur Bruneseau-Nord avec, outre la tour Duo, le projet de deux nouvelles 'villes verticales' de 100 et 180 m de haut ? Rappelons que les quartiers de la rive droite, coupés de la Seine par une autoroute comme sur la rive gauche, sont très mal desservis par les transports en commun. Rappelons aussi que, faute d'arbitrages, avec le développement du télé-travail, la concurrence interterritoriale ouest-est va être très sévère. Le boulevard périphérique n'est pas une

⁴ Cf. site supra : Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, Vivre à Meudon, Nous Sommes Boulogne, La Seine n'est pas à Vendre et Environnement 92.

ligne Maginot et LaSPAV prône une mise à plat de ces projets dans une optique intercommunale »'.

L'histoire nous a donné raison. À la suite d'un vote du Conseil de Paris d'octobre 2021 refusant "la prolongation d'une clause résolutoire à la vente d'une propriété publique, la Cité Technique signée de l'architecte Michel Kagan", au cœur de l'opération **Bruneseau nord, le projet a dû être remis à plat.**⁵ Mais ne crions pas pour autant victoire prématurément car nul ne sait ce qui adviendra.

LaSPAV oriente aujourd'hui son travail vers une **approche collaborative entre associations** et certains élus de Paris et d'Ivry pour 'changer la focale' sur les mutations en cours de la porte d'Ivry – Bruneseau Nord et Bruneseau Sud - dans le contexte ouvert par le projet d'adoption d'un PLU bioclimatique à Paris et dans une perspective (enfin !) intercommunale.

Ouvrir la ZAC d'Ivry-Confluences sur la Seine, du périphérique à la Confluence.

Notre attention s'est portée dès 2019 sur cet énorme projet de 1,3 millions de m² de SDP emblématique des dérives de projets qui, à partir d'objectifs louables, est mal maîtrisé du fait qu'il n'est porté qu'à l'échelle communale, insuffisante tant par l'ampleur que par les objectifs qu'on est en droit d'attendre de telles opérations. Il est évident que les exigences environnementales en ces lieux, si l'on prend en considération le changement climatique, la bonne santé du fleuve, son impact sur le climat urbain et la maîtrise des risques, exige un portage au niveau métropolitain voire régional, l'équilibre financier de l'opération prise isolément ne pouvant pas être le seul critère.

Confrontée à de nombreuses difficultés dans la reconversion des friches industrielles d'Ivry Confluence du fait de la dimension du projet mais aussi de problèmes de pollution des sols sans doute été sous-estimés (un nouveau collège a dû être fermé), la mairie, face à la nécessité de boucler le budget, a (ici comme ailleurs) opté pour une densification excessive en zone inondable. La nomination d'une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre en 2019, contrainte de travailler dans le même cadre réglementaire et financier, n'a permis de modifier le projet qu'à la marge pour ce qui concerne les équilibres entre le bâti et les surfaces végétalisées.

Notre combat, mené avec plusieurs acteurs politiques et associatifs locaux, met encore une fois en évidence l'impossibilité d'une programmation adéquate à l'échelle de la commune seule, insistant sur l'importance d'une approche globale de l'aménagement des rives de Seine dans la zone dense de l'agglomération, notamment pour Seine Amont. Une question qui reste d'actualité.

A.2.3 - Dans Paris

Excepté le soutien apporté dans le 15^e à l'association des riverains de Javel contre le projet d'une centrale à Béton des ciments Calcia, et son implication dans l'abandon

⁵ Cf. Notre Newsletter n°5, février 2022.

du projet Bruneseau Seine quai d'Ivry, LaSPAV a été moins présente ces derniers mois dans l'actualité parisienne. Elle a participé au travail engagé par une MIE (mission d'information et d'évaluation) mise en place par la Mairie sur la Seine dans Paris (cf. document sur notre site) et a, dès l'ouverture de la concertation préalable à la révision du PLU, déposé une contribution aux débats résumant ses principaux objectifs pour la Seine dans Paris (cf. document sur notre site). Plusieurs sujets cependant méritent une remobilisation de LaSPAV : le zonage dans le PLU des berges hautes et basses de la Seine, l'avenir de la voie rapide coupant une partie du 12^e de la Seine entre la Porte de Bercy et le pont d'Austerlitz, la très forte pression commerciale et celle de l'hyper-tourisme sur les berges, et surtout les projets liés au JO 2014 – en particulier le grand projet “Trocadéro-Champs de Mars” et celui de la Concorde - sur lesquels nous allons travailler avec les associations déjà mobilisées et qui fera l'objet d'une prochaine publication.

B. LASPAV “RASSEMBLEUR D'IDEES ET ESPACE DE DEBATS” : APPROFONDIR NOS PREMIERES REFLEXIONS.

Dès sa création, La SPAV a réuni un Conseil d'Orientation, constitué d'une cinquantaine de personnalités du monde professionnel, académique (chercheurs), politique, administratif, associatif, pour défricher les différentes thématiques liées à la présence des fleuves et de leurs bassins versants dans la vie et le développement des territoires. Ce Conseil a mis en place quatre ateliers thématiques dont les conclusions ont été publiées en juin 2019 sur notre site. Un premier “texte d'orientation” affirmant 7 principes réalistes cadrant notre approche critique et explicitant notre démarche (cf. notre site, § Conseil d'orientation / Textes / Ateliers ; et § Publications / Newsletter) a été alors adopté par le bureau. Ce texte, en devenir, a été actualisé en juin 2021 et comporte une charte de 10 principes que nous souhaitons soumettre au débat public.

Nous affirmions alors que l'écosystème fluvial - la Seine, ses îles et ses rives - à l'échelle de son bassin versant, de ses sources à son embouchure, est une entité vivante qu'il faut préserver – et de plus en plus réparer –, dont le cadre juridique et la gouvernance collégiale doivent être repensés pour qu'il puisse être défendu contre ses prédateurs (bétonisation, pollution, privatisation, etc.).

B.1 - LASPAV A RENFORCE SES RELATIONS AVEC DES ASSOCIATIONS ‘SŒURS’, LE MONDE DE LA RECHERCHE ET CERTAINES INSTITUTIONS.

B.1.1 - Ce qui a été engagé en 2019-2020 :

Participation à “Escalaes en Seine” (4 juillet 2019) organisée par la Mission Vallée de la Seine ; à “Citégo” de l'Institut Momentum (10 octobre 2019 et 25 février 2020); coorganisation (J-J Terrin LaSPAV) d'un workshop international sur le site d'Ivry-

Confluence avec l'université de Montréal (Pr. Daniel Pearl) et le PUCA du 4 au 6 mars 2020 ; présence de LaSPAV aux côtés du Parlement de la Loire lors du débat organisé en octobre sur la péniche de Petit Bain à Paris ; conférence en ligne du 11 novembre 2020 sur les droits de la nature organisée par les étudiants de Sciences-Po EELV (trois invitées : Marie Toussaint eurodéputée EELV, Gw Querrien de LaSPAV et Marine Calmet de Wild legal – cf. notre site § actualités).

LaSPAV a adhéré à FNE Ile-de-France en 2020 et nous participons depuis à son CA. Nous contribuons aussi en tant que de besoin à la ligne éditoriale de sa revue, Liaisons, sur le sujet des fleuves et de leurs affluents (cf. articles sur notre site).

B.1.2 Après ces premières initiatives, 2021

la SPAV a multiplié les contacts avec d'autres mouvements et associations travaillant sur des thématiques voisines :

Participation en Septembre 2021 aux journées d'étude du "Parlement de Loire" à Tours ; participation à une odyssée sur la Seine lors des journées du patrimoine, organisée le 18 septembre par La Preuve par 7 ; participation à une journée d'étude organisée par Environnement 92 sur les trames vertes et bleues ; échanges avec Marine Calmet (Nature Right) ; collaboration avec FNE IDF pour la préparation à Paris d'un colloque sur l'Eau (reporté à octobre 2022), participation aux journées de l'Axe Seine de décembre 2021 pilotées par le Journal du Grand Paris, contacts avec le travail mené sur la Seine par l'Ecole Nationale de Paysage de Versailles ; invitations à des débats dans différentes universités (Sciences PO, Ecoles d'architectures, Université Panthéon-Sorbonne, ENPC).

Autres initiatives importantes prises en 2021 :

Contributions au **PLU Bioclimatique de Paris**⁶.

Nous n'avons pas émis d'avis sur le SCOT métropolitain adopté dans la précipitation avant les présidentielles en janvier 2022 par la Métropole, mais nous notons pour la Seine des rédactions positives, notamment sur le grand paysage et sur la proposition d'un "zonage fluvial" du fleuve et de ses affluents dans la zone dense de l'agglomération, proposition qui reste malheureusement un vœu pieux dans la pratique, excepté dans certaines communes et/ou les PLUI adoptés par quelques territoires (Plaine commune ou le débat en cours sur 'boucles de Seine Nord' notamment).

Signature d'un contrat de recherche entre LaSPAV, l'EIVP et l'Université Gustave Eiffel (octobre 2021 – juillet 2022) portant sur 3 ou 4 expérimentations de constitution

⁶ Voir notre première contribution sur la place de la Seine dans la révision du PLU et notre audition par la mission d'information et d'évaluation – MIE – sur la Seine de la Mairie de Paris.

de cartes sensibles avec des habitants et associations en bord de Seine (Chatou, Ivry - en discussion avec les élus -, Corbeil Essonne avec la mairie, Argenteuil).

Publication d'un article sur l'histoire et les perspectives de notre association dans la revue *Esprit* en juillet 2021 (cf. notre site).

Le soutien à un projet de transport public des passagers sur la Seine au cœur de l'agglomération parisienne⁷ porté par "monprojerBB" (cf. Newsletter n°5, fév. 2022).

Nous souhaitons développer nos échanges avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et projetons de rencontrer prochainement Pascal Sanjuin nouveau préfet délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine désigné par l'Etat.

L'élargissement de nos activités et initiatives nous a conduit à réunir le 24 novembre 2021 une trentaine de membres et sympathisants pour échanger sur leurs attentes et mieux préparer notre AG annuelle.

B.2 – LES AXES PROGRAMMATIQUES QUI SE DEGAGENT DE NOS REFLEXIONS :

Avec d'autres, nous estimons que la place des fleuves et de leurs bassins versants dans la transition sociale et écologique des territoires est un enjeu majeur d'intérêt public insuffisamment pris en compte par nos institutions, nos cadres juridiques et réglementaires. Pour LaSPAV, 4 axes se dégagent de ce constat :

1. Poursuivre les contacts et les échanges avec les mouvements défendant les **droits de la Nature** - Notre affaire à tous, STOP Ecocide, Le Parlement de Loire, L'Appel du Rhône, Nature Rights - en France et dans le Monde.
2. Dans la perspective des élections d'un nouveau parlement, LaSPAV propose aux candidats de **renforcer la protection des fleuves, de leurs rives et de leurs îles en créant un établissement public national pour les fleuves à l'instar du Conservatoire National du Littoral et des grands lacs et que cet établissement noue des relations privilégiées avec les agences de bassin.** LaSPAV considère en effet que les rives des fleuves sont tout aussi sensibles que celles des lacs et celles de la mer, et qu'il en va de l'intérêt général.
3. C'est dans le même sens que va l'adhésion de LaSPAV à l'idée de **donner une personnalité juridique aux grands fleuves,** idée défendue depuis une dizaine d'années déjà par des juristes spécialistes de l'environnement et mise en pratique dans différents pays (cf. sur notre site, § Conseil d'orientation, Atelier "La Seine entité vivante" et articles de Valérie Cabanes). Il faut en effet se donner les moyens juridiques de leur protection hors du système actuel régi par le droit de propriété, tout à fait inadéquat en l'occurrence.

⁷ Voir le "Projet monBB" sur Facebook et le site : www.monBB.fr.

4. Contribuer à tous les niveaux à ce que le fleuve et ses affluents soient mis à leur juste place dans les profondes mutations en cours des territoires de la région Ile-de-France. La Seine est un élément naturel fédérateur de la perspective du 'grand Paris' quelle que soient les décisions qui seront prises pour sa gouvernance. Qu'il s'agisse du futur PLU bioclimatique parisien, de la révision 'environnementale' du SDRIF, des évolutions des PLUI ou de l'actuel SCOT, nous agissons en ce sens à toutes ces échelles. C'est aussi le sens de notre travail sur un projet de charte.

C. Adapter notre fonctionnement à l'évolution du contexte et de notre audience.

Comme toute la société, la période passée a été fortement marquée dans notre fonctionnement par la crise sanitaire avec ses aspects positifs (temps pour la réflexion, réunions zoom) mais aussi ses aspects négatifs (plus de réunions publiques, difficultés à mobiliser, fonctionnement en cercle fermé...).

Pour l'essentiel nos méthodes de travail se sont inscrites dans les décisions prises lors de notre fondation ; nous en mesurons aujourd'hui les limites si nous voulons passer le cap que nous dicte l'évolution de nos réflexions.

Où en sommes-nous ?

C.1.- Le bureau

Le Bureau reste la cheville ouvrière de LaSPAV. Il se réunit régulièrement (13 réunions depuis la dernière AG, en présentiel ou en ligne), sans compter les multiples échanges sur le mode work in progress pour l'élaboration des textes, l'organisation d'événements, le suivi des actions juridiques, la vie de l'association. C'est un très lourd travail.

Sur les 7 membres élus en décembre 2020 deux ont démissionné pour raisons personnelles : Marcel Rousset Deschamps (secrétaire général) et Agostina Pinon (trésorière). Les cinq autres membres, dont deux fondateurs (Bernard Landau et Gwenaël Querrien) et trois autres arrivés au bureau en 2021 (Jean-Claude Maitre, Anne-Marie Roméra et Simon Ronai), se représentent, à l'issue d'une année de très fructueuse collaboration où chacun a su apporter ses compétences singulières et donner de son temps sans compter. Nous proposerons à l'AG de renforcer le bureau et de constituer quelques groupes de travail autour des axes décrits ci-dessus (questions juridiques ; relations avec les universités, la recherche et les mouvements de défense des droits de la nature, relations avec les élus, animation des outils de communication...).

C.2 - Les outils de communication :

la SPAV a fait le choix d'une grande qualité de contenu et de mise en page pour ses outils de communication grâce à la collaboration de professionnels qui sont là depuis le début.

Le site www.laseinenestpasavendre.com a été créé il y a 3 ans et est actualisé régulièrement (même si nous devons faire un effort pour être plus réactif et plus complet). Nous souhaiterions aussi progresser sur l'animation du site, ce qui demanderait du renfort technique et en temps (avis aux compétences ?).

La Newsletter : Nous consacrons plus de temps et d'énergie à la rédaction de la newsletter (la dernière a 24 pages !), qui comporte désormais un dossier, un invité, des sujets d'actualité liés aux luttes, l'éditorial du bureau. Deux numéros diffusés en ligne à 1200 personnes sont sortis depuis la dernière AG.

La page Facebook, créée il y a 6 mois, devrait, tout comme le site, servir de lien plus régulier avec les adhérents de l'association pour les informer de nos pistes de réflexions comme de nos actions (cf. supra). Le seul frein est le temps consacré à ces divers projets que nous voulons qualitatifs.

Les relations avec la presse : LaSPAV est bien identifiée par la presse au gré des mobilisations, par le sérieux de ses dossiers et sa réactivité sur l'actualité. Des contacts réguliers se sont noués avec plusieurs journaux, nous les poursuivrons.

Les relations avec les partis, les élus, les administrations restent, comme c'est logique, occasionnelles et liées surtout à des débats et à des mobilisations. Nous avons ainsi rencontré des maires (ou adjoints) et des élus à divers niveaux de l'organisation territoriale (communes, territoires, départements, métropole, région). Les élus sensibles à nos objectifs sont bien sûr devenus destinataires de nos publications et nous nous efforçons de renforcer les liens.

Les relations avec les associations. Depuis sa création, LaSPAV, qui se définit comme lanceuse d'alertes, rassembleuse d'idées et espace de débat citoyen, a été soutenu par d'autres associations (FNE, Rue de l'AVENIR, Espaces, Alternat, Notre affaire à tous, la Preuve par 7), dont certaines sont de nature très différente, comme 'La Seine en Partage', surtout composée d'élus et dont la vie est scandée par des temporalités plus politiques (un colloque sur les JO en novembre 2019 et un le 1^{er} décembre 2020 sur les enjeux environnementaux et la crise sanitaire). Nous avons la ferme volonté de poursuivre notre effort d'échanges avec elle.

Les diverses mobilisations permettent de tisser des liens confiants avec le milieu associatif très actif et riche en Région parisienne. Nous sommes maintenant régulièrement contactés par des associations qui portent des combats proches des nôtres. Ceci renforce notre responsabilité **d'association militante sans être pro domo.**